

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10564/Add.2
28 avril 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES FAITS RECENTS
INTERVENUS A CHYPRE

Additif

Le représentant spécial du Secrétaire général, M. B. F. Osorio-Tafall, et le commandant de la Force, le général D. Prem Chand, ont informé le Secrétaire général que l'arrangement plus satisfaisant concernant l'entreposage en lieu sûr et l'inspection des armes et munitions importées par le Gouvernement chypriote en avril 1972 et qui est décrit dans le rapport spécial précédent au Conseil de sécurité (S/10564/Add.1) est entré en vigueur. En raison de difficultés techniques concernant la sécurité, il n'a pas été possible de démonter les détonateurs de certains des explosifs. En conséquence, pour l'instant, ces explosifs restent munis de leurs détonateurs et sont emmagasinés sous double verrou et double clef au siège de la police gouvernementale chypriote à Athalassa. On recherche actuellement une solution de caractère technique qui donne satisfaction sur le plan de la sécurité.

